

HORAIRES DES OFFICES EN SEMAINE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,	07h30
Dimanche et jours fériés,	08h00
Arvit,	19h00

Horaires du CHABBAT YTRO (Début 17h50 – Fin 18h59)

VENDREDI 14 février 2020 – 19 Chevat 5780

Heure limite d'allumage des bougies – 17h50

17h50 : Minha, suivi d'Arvit

SAMEDI 15 février 2020 – 20 Chevat 5780

08h45 : Office de Chaharit et « Lecture des dix paroles »

16h30 : Club des Jeunes et Oneg Chabbat.

17h00 : Cours dispensé par Madame Céline JOURNO pour les dames.

17h00 : Cours de Halakha du Rabbin Mikael JOURNO ouvert à tous.

17h30 : Office de Minha, suivi de Séouda Chlichit, et cours de pensée juive sur la paracha par le Rabbin Mikael JOURNO.

18h59 : Arvit

18H59 Fin du Chabbat - CHABBAT CHALOM

Activités du mois de Février

Vendredi 14 février, **Chabbat Ytro et diner communautaire « spécial tunisien »**.

Lundi 24 février de 9h00 à 12h00, Ramassage Koupat Ha'ir (dépose des vêtements à la synagogue)

AUTRES INFORMATIONS

Tous les Mardis, à partir **de 20h30**, **Cours de Talmud** donné par le Rabbin Mikael JOURNO. Ce cours est ouvert à tout public et pour tous niveaux,

Tous les Jeudis, après l'office d'Arvit, **Cours de Pensée Juive** donné par le Rabbin Mikael JOURNO. Ce cours est ouvert à tout public,

Dons 2020

Nous sommes infiniment reconnaissants de l'aide que vous nous avez apporté tout au long des dernières fêtes de Tichri à travers vos promesses de dons. Nous vous rappelons que les dons seront affectés à la construction du Mikvé, nous vous demandons de libellé vos chèques : **ACIP - Chasseloup Laubat - Mikvé**. Pour l'année 2019, ils devront être émis avant le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que le règlement de celles-ci vous permettra de bénéficier de la déduction fiscale, pour les **Personnes Physiques**, **réduction d'impôts 66%** de votre don à concurrence de 20% de votre revenu imposable, et pour **les Sociétés**, **réduction d'impôt est de 60%** du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du Chiffres d'affaires HT.

et serviront à la réalisation des actions de notre communauté (libellé vos chèques à l'ordre de **ACIP – Chasseloup Laubat**).